

# Le profil sociodémographique des parlementaires de la 43<sup>e</sup> législature

SERVICE DE LA RECHERCHE

**/// BIBLIOTHÈQUE**  
ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC

### **Analyse et rédaction**

Véronique Boucher-Lafleur  
Service de la recherche

### **Recherche documentaire**

Marc Audet  
Direction de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale  
Mélanie Girard  
Service de l'information

### **Ce document a été réalisé par la**

#### **Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec**

Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Bibliothèque ou pour une demande, n'hésitez pas à nous joindre.

### **Bibliothèque**

418 643-4408

[bibliotheque@assnat.qc.ca](mailto:bibliotheque@assnat.qc.ca)

ISBN 978-2-550-95700-3


Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

### **Conditions d'utilisation**

La Bibliothèque ne peut être tenue responsable de l'utilisation qui est faite du document transmis. Rien dans ce document ne peut être interprété comme un avis de la Bibliothèque. Le résultat de la recherche est préparé uniquement à partir de sources du domaine public. La Bibliothèque assure la confidentialité des personnes requérantes, mais ne garantit pas l'exclusivité des travaux produits. En effet, il lui arrive de réutiliser les résultats de ses recherches afin de répondre à d'autres demandes ou pour alimenter ses publications institutionnelles, accessibles à tous. Veuillez noter que les délais de livraison convenus peuvent changer selon le volume de demandes issues de nos clientèles prioritaires

# Table des matières

Méthodologie et données .....	4
Le renouvellement de l'Assemblée.....	5
Les recrues .....	5
L'expérience parlementaire .....	5
L'expérience politique antérieure .....	6
Les caractéristiques sociodémographiques de la 43 <sup>e</sup> législature.....	7
La place des femmes .....	7
L'âge .....	8
L'éducation .....	9
Le profil professionnel.....	10
La diversité culturelle.....	12
Le conseil des ministres .....	13
La représentativité de la nouvelle assemblée .....	14



La 43<sup>e</sup> législature de l'Assemblée nationale s'est ouverte le 29 novembre 2022 à la suite de l'élection générale d'octobre 2022<sup>1</sup>. Les 125 membres qui la composent ont des parcours personnels et professionnels variés. Afin de mieux les connaître, cette note de recherche propose un examen du profil sociodémographique des parlementaires de la 43<sup>e</sup> législature. Il aborde le renouvellement de l'Assemblée, explore quelques caractéristiques démographiques de la législature, soit l'âge, le sexe, l'éducation et le profil professionnel et, enfin, traite de la question de la représentativité de l'Assemblée.

## Méthodologie et données

Les données utilisées sont extraites de la Base de données sur les parlementaires du Québec. Cette base de données, entretenue par la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, est mise à jour après chaque élection. À cette fin, en début de législature, la Direction des communications invite les députées et les députés à répondre à un questionnaire. Ce dernier est transmis aux personnes nouvellement élues et aux parlementaires réélus qui ne l'ont jamais transmis. La base de données collige les informations sociodémographiques sur les parlementaires québécois de 1763 à nos jours.

Cette méthode de collecte de données comporte deux limites méthodologiques. Premièrement, le questionnaire est facultatif. Les parlementaires choisissent d'y répondre sur une base volontaire. Au moment d'écrire ces lignes, quatorze personnes élues n'avaient pas transmis le questionnaire. Par ailleurs, les données recueillies sont partielles pour certaines variables, dont l'éducation, le profil professionnel et les fonctions électives occupées antérieurement aux conseils municipaux et scolaires.

Deuxièmement, les données reposent sur les renseignements fournis par la ou le parlementaire. Il est donc possible que des parlementaires aient omis de déclarer des informations ou de répondre à des questions. Par exemple, sur 111 personnes répondantes, 90 ont déclaré leur lieu de naissance.

Sauf exception, les statistiques calculées dans cet article s'appuient sur les données déclarées dans les questionnaires. Ainsi, l'information sur certains aspects comme le lieu de naissance, la profession ou l'éducation demeure partielle. Toutes les statistiques ont été calculées selon les résultats de l'élection du 3 octobre 2022, afin de brosser le portrait de la nouvelle législature tel qu'elle a été originellement dessinée par l'électorat québécois.

---

<sup>1</sup> À la suite de la démission de la députée de Saint-Henri-Sainte-Anne, une élection partielle a été tenue le 13 mars 2023. Elle est venue compléter le portrait de cette 43<sup>e</sup> législature. Cet article ne tient pas compte du résultat de cette partielle. Pour refléter au plus près les choix de la population québécoise à l'élection générale, le portrait qui y est tracé est plutôt celui qui prévalait alors.

# Le renouvellement de l'Assemblée

L'élection générale du 3 octobre 2022 a renouvelé la composition de l'Assemblée. Les parlementaires représentent quatre partis politiques.

**TABLEAU 1**  
**Répartition des parlementaires selon leur affiliation politique**

Affiliation politique	Nombre
CAQ	90
PLQ	21
QS	11
PQ	3
Total	125

## Les recrues

Parmi les 125 membres de l'Assemblée, se trouvent 41 nouveaux parlementaires. Ces derniers ont été élus à la suite de l'élection générale, mais ils n'étaient pas députés au moment de la dissolution de la 42<sup>e</sup> législature. De ce nombre, 39 personnes entament leur premier mandat et deux anciens députés se sont fait élire après une interruption de leur carrière politique.

Le taux de renouvellement de l'Assemblée s'établit à 32,8 %. Cette proportion s'explique par les parlementaires qui ne se sont pas représentés et ceux qui ont été défaits. De la législature précédente, 84 parlementaires ont été réélus, 35 ne se sont pas représentés et six ont été défaits à l'élection générale<sup>2</sup>.

Le taux de renouvellement de la 43<sup>e</sup> législature est plus bas que celui de la 42<sup>e</sup> législature. À l'élection générale d'octobre 2018, 71 députées et députés ont fait leur entrée à l'Assemblée pour la première fois ou après une interruption de leur carrière politique. Le taux de renouvellement s'établissait à 56,8 %.

## L'expérience parlementaire

En moyenne, au 3 octobre, les députées et députés cumulaient 4 ans et 10 jours d'expérience parlementaire<sup>3</sup>. Près des trois quarts des membres ont moins de cinq années d'expérience. Les élues et élus de la 43<sup>e</sup> législature ont une moyenne plus élevée que celle de la précédente. À titre comparatif, celle des parlementaires de la 42<sup>e</sup> législature était de 3 ans et 1 mois.

<sup>2</sup> La 42<sup>e</sup> législature s'est ouverte le 27 novembre 2018 à la suite de l'élection du 4 octobre 2018. Elle s'est terminée le 28 août 2022.

<sup>3</sup> Les données rapportées comptabilisent seulement l'expérience parlementaire des députées et des députés à l'Assemblée nationale du Québec. Les années d'expérience accumulées dans d'autres parlements, conseils municipaux ou conseils des commissaires sont exclues de ces données.

**TABLEAU 2**  
**Répartition des parlementaires selon leur expérience parlementaire**

Années d'expérience	Nombre	%
Moins de 5 ans	96	76,8
5 à 9 ans	19	15,2
10 à 19 ans	9	7,2
20 ans et plus	1	0,8
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>100</b>

La valeur médiane est égale à la moyenne, suggérant que la majorité des parlementaires en sont au moins à leur deuxième mandat. De fait, 68,8 % des députées et des députés en sont à leur deuxième mandat ou plus à l'Assemblée.

**TABLEAU 3**  
**Répartition des parlementaires selon le nombre de mandats effectués**

Mandats	Nombre	%
1	39	31,2
2	57	45,6
3	17	13,6
4 et +	12	9,6
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>100</b>

## L'expérience politique antérieure

Plusieurs députées et députés ont occupé d'autres fonctions électives antérieurement à leur élection à l'Assemblée, que ce soit au Parlement canadien, dans une municipalité ou dans une commission scolaire. Neuf parlementaires ont été maires et seize autres conseillers municipaux. On compte également deux parlementaires qui ont siégé comme commissaires scolaires.

À noter que comme le questionnaire n'aborde pas l'expérience au parlement fédéral, la base de données ne comptabilisent pas ces données. Pour recenser cette information, le moteur de recherche sur les députés du site Web de la Bibliothèque de la Chambre des communes a été interrogé avec les noms et les prénoms de chaque parlementaire de la 43<sup>e</sup> législature<sup>4</sup>. D'après ces recherches, deux députés ont été élus à la Chambre des communes avant leur élection à l'Assemblée nationale.

Pour la plupart des parlementaires, l'élection à l'Assemblée nationale est leur première fonction élective. Or, la trajectoire de l'élus municipal vers celle de député demeure fréquente. Au total, 16,8 % des membres de l'Assemblée ont effectué le passage de la politique municipale à la politique provinciale.

<sup>4</sup> « [Parlementaires](#) », *Parlement du Canada*, 2023.

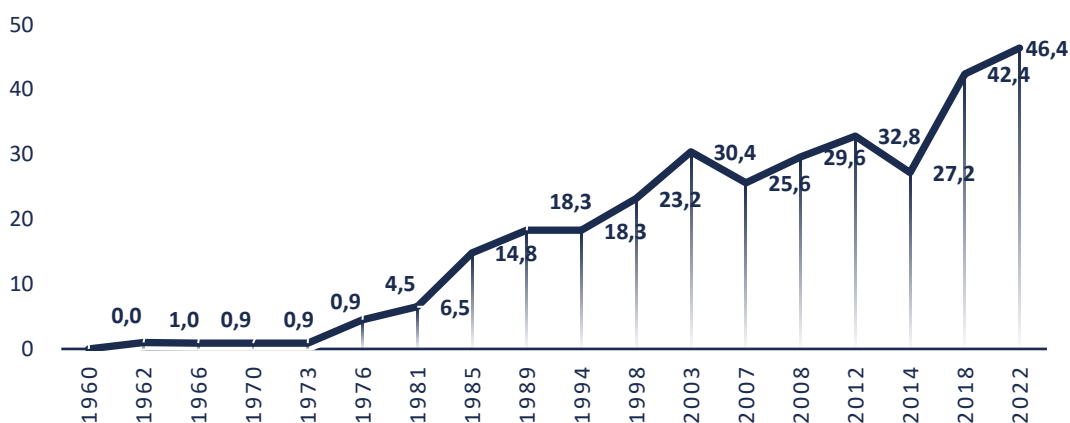
# Les caractéristiques sociodémographiques de la 43<sup>e</sup> législature

Cette section présente quelques caractéristiques sociodémographiques des parlementaires, à savoir le genre, l'âge, la scolarité, le profil professionnel et la diversité culturelle.

## La place des femmes

La présence féminine augmente à l'Assemblée nationale depuis les trois derniers cycles électoraux. Le nombre de députées est passé de 34 en 2014 à 53 en 2018<sup>5</sup>. L'élection générale d'octobre 2022 aura permis à la représentation féminine d'atteindre un sommet : un nombre record de 58 députées ont été élues à cette élection. L'Assemblée se compose de 46,4 % de femmes<sup>6</sup>, ce qui se situe dans la zone paritaire<sup>7</sup>.

**GRAPHIQUE 1**  
**Évolution de la représentation féminine à l'Assemblée nationale 1960 à 2022 (%)<sup>4</sup>**



Les femmes ont moins d'expérience parlementaire que les hommes. La moyenne d'expérience parlementaire des députées est de 2 ans et 6 mois tandis qu'elle est de 5 ans et 3 mois pour les hommes.

<sup>5</sup> Assemblée nationale du Québec, [La présence féminine](#)

<sup>6</sup> Un député supplémentaire a été élu suivant l'élection partielle qui s'est tenue dans la circonscription de Saint-Henri-Saint-Anne le 13 mars 2023. Ainsi, le nombre de députées est descendu à 57, soit 45,6 % de la députation.

<sup>7</sup> La [zone paritaire](#) correspond à la proportion de femmes et d'hommes dans une organisation. Afin d'être dans la zone paritaire, une organisation doit comporter un nombre de femmes ou d'hommes représentant entre 40 % et 60 % du nombre total de personnes.

Cette différence s'explique par deux facteurs. Premièrement, 29 des 58 députées ont été élues pour un premier mandat à la dernière élection générale. Les femmes représentent ainsi 70,3 % des recrues de l'Assemblée, ce qui fait considérablement diminuer l'expérience parlementaire moyenne. Deuxièmement, sur les 55 députées de la législature précédente, 22 d'entre elles ne se sont pas représentées et quatre ont été défaites à l'élection d'octobre 2022. Les femmes représentent 63,4 % des députés démissionnaires ou défaits alors qu'elles constituaient 44 % de la députation à la dissolution de la 42<sup>e</sup> législature.

## L'âge

Les parlementaires ont en moyenne 51 ans. Les femmes sont un peu plus jeunes que les hommes : les députées ont en moyenne 49,4 ans et les hommes, 52,3 ans. Le plus jeune député a 31 ans et le doyen a 67 ans.

Un peu plus des deux tiers des membres de l'Assemblée se situent dans les tranches d'âge intermédiaires des 40 à 49 ans et de 50 à 59 ans. La distribution ci-dessous démontre qu'il y a moins de femmes dans le groupe des 60 ans et plus et, qu'à l'inverse, elles sont plus nombreuses dans les tranches d'âge plus jeunes, soit les 18 à 39 ans et les 40 à 49 ans.

**TABLEAU 4**  
**Répartition des parlementaires selon leur sexe et leur âge**

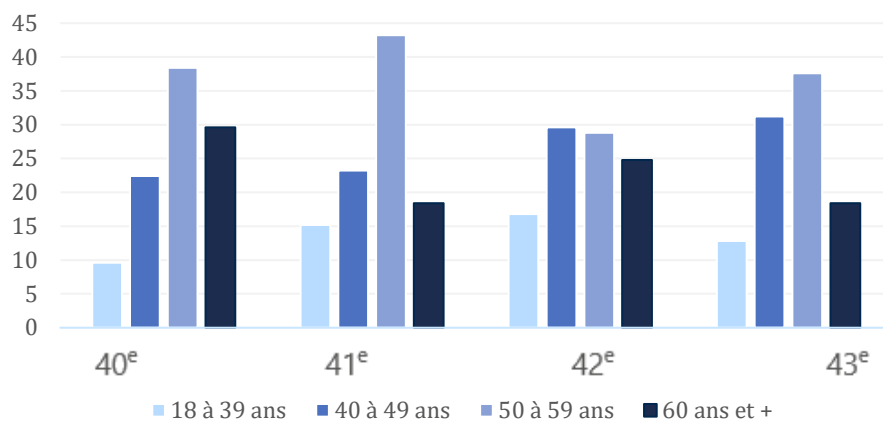
Âge	Femme		Homme		Total	
18 à 39 ans	9	15,5%	7	10,4%	16	12,8%
40 à 49 ans	21	36,2%	18	26,9%	39	31,2%
50 à 59 ans	20	34,5%	27	40,3%	47	37,6%
60 ans et +	8	13,8 %	15	22,4 %	23	18,4 %
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>100%</b>	<b>67</b>	<b>100%</b>	<b>125</b>	<b>100%</b>

Alors que la proportion de parlementaires de moins de 39 ans augmentait depuis la 40<sup>e</sup> législature<sup>8</sup>, celle-ci a diminué de quatre points de pourcentage par rapport au niveau de 2018. Deux phénomènes peuvent expliquer cette variation : l'expérience parlementaire et le taux de renouvellement de l'Assemblée. Le taux de renouvellement plus faible signifie que les parlementaires sont plus expérimentés, entraînant un déplacement de plusieurs parlementaires réélus vers des tranches d'âge supérieures. Ces facteurs pourraient également expliquer l'augmentation de l'âge moyen des parlementaires malgré la diminution du nombre de parlementaires appartenant au groupe des 60 ans et plus.

<sup>8</sup> La 40<sup>e</sup> législature s'est ouverte le 30 octobre 2012 à la suite de l'élection générale de septembre 2012. Elle s'est terminée le 5 mars 2014.

Le graphique 2 suggère que les 40 à 49 ans sont de plus en plus représentés au Parlement. Cette tranche d'âge représentait 22,4 % des parlementaires en 2012 tandis qu'elle est actuellement de 31,2 %. Il démontre aussi que la 42<sup>e</sup> législature comptait plus de jeunes que les précédentes. L'âge moyen était de 53,7 ans en 2012, de 51,5 ans en 2014 et de 50,6 ans en 2018. La 43<sup>e</sup> législature est donc légèrement plus vieille que la précédente.

**GRAPHIQUE 2**  
**Comparaison des parlementaires selon l'âge et la législature (%)**



## L'éducation

Le niveau d'étude des députées et des députés est élevé : 78,4 % d'entre-deux ont déclaré détenir une formation universitaire. Rappelons que les données sur quatorze parlementaires ne sont pas disponibles.

**TABLEAU 5**  
**Répartition des parlementaires selon le plus haut niveau de formation**

Niveau d'étude	Nombre	%
Universitaire	98	78,4
Collégial	8	6,4
Formation professionnelle	4	3,2
Secondaire	1	0,8
Non disponible	14	11,2
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>100</b>

Un parlementaire peut posséder une formation dans plus d'un domaine. On compte 70 parlementaires qui déclarent une deuxième formation dans un domaine d'études similaire ou différent de son champ principal.

**TABLEAU 6****Répartition des parlementaires selon leur domaine d'étude**

Domaine d'études	Nombre
Administration, gestion et comptabilité	40
Sciences humaines et sociales	21
Sciences naturelles et génie	19
Droit	18
Communications et journalisme	18
Science politique	13
Enseignement et sciences de l'éducation	8
Médecine et sciences de la santé	7
Arts et littérature	6
Autres	7
Non disponible/ Ne s'applique pas <sup>9</sup>	16

Les domaines d'étude sont variés, mais il y a une représentation plus importante de domaines d'étude tels que la gestion et la comptabilité, les sciences humaines et sociales, le droit et les communications. La prédominance des formations en administration est notable : près d'un député sur trois a étudié dans ce domaine.

Des domaines d'études moins conventionnels sont aussi représentés. Par exemple, des parlementaires ont étudié en art dramatique, en traduction, en génie forestier, en informatique, en techniques policières et en théologie. On recense également un nombre important de députés formés en sciences naturelles et génie.

## Le profil professionnel

Les parlementaires proviennent d'horizons professionnels variés. Ils sont autant issus du secteur privé que du secteur public ou parapublic. Il y a aussi une prévalence importante de députées et de députés issus du milieu politique, que ce soit à titre de personne élue au municipal, d'attaché politique ou d'employé permanent d'un parti politique. Le secteur associatif et le milieu des affaires sont également bien représentés au sein de la députation. Toutefois, aucun parlementaire n'a déclaré appartenir au secteur manufacturier, ouvrier et artisanal.

<sup>9</sup> Cette catégorie inclut les données manquantes et celles pour lesquelles le domaine d'études ne s'applique pas comme pour les formations de niveau secondaire.

**TABLEAU 7**  
**Répartition des parlementaires selon le groupe professionnel**

Groupe professionnel	Nombre	%
Professionnels du secteur privé	27	21,6
Personnel du secteur public et parapublic	24	19,2
Personnel politique	17	13,6
Gens d'affaires	16	12,8
Secteur associatif	13	10,4
Employés du secteur des services	10	8
Agriculteurs	2	1,6
Autres	1	0,8
Non disponible	15	12,0
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>100</b>


Les sous-groupes de professionnels les plus représentés sont les gestionnaires, les professionnels des communications et du journalisme, les avocats, les élus municipaux, les employés politiques et les enseignants.

La proportion de gestionnaires domine largement les autres professions : ce sont 19 parlementaires, représentant 15,2 % de l'Assemblée, qui ont déclaré cette profession dans le secteur associatif ou le milieu des affaires. Les élus municipaux et les avocats représentent respectivement 7,2 % des parlementaires. L'Assemblée compte aussi six professionnels du secteur des communications et sept journalistes dans ses rangs.

Les principaux sous-groupes professionnels des parlementaires sont les suivants :

**TABLEAU 8**  
**Principaux sous-groupes professionnels des parlementaires**

Sous-groupe professionnel	Nombre
Gestionnaires	19
Communications et journalisme	13
Avocats	9
Élus municipaux	9
Employés politiques	8
Enseignants	7
Haute direction du secteur public et parapublic	6



Il est intéressant de souligner qu'on observe une baisse de la prévalence des professions libérales comme celles d'avocat, de notaire ou de médecin. Alors que les professions juridiques formaient 20,8 % de l'Assemblée 2003<sup>10</sup>, cette proportion est désormais de 7,2 %. Par ailleurs, la législature actuelle compte un seul médecin et aucun notaire.

## La diversité culturelle

L'Observatoire québécois de la diversité ethnoculturelle (OQDE) a compilé des données sur les personnes élues issues des minorités visibles<sup>11</sup>. Selon le Secrétariat du Conseil du trésor, les membres des minorités visibles sont « les personnes autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche<sup>12</sup> ».

Selon les données de l'OQDE, quinze personnes élues lors de la dernière élection générale sont issues des minorités visibles<sup>13</sup>. Ces parlementaires représentent des circonscriptions situées dans les régions de Montréal, de Laval et de la Montérégie. De ce nombre, cinq personnes appartiennent aux communautés noires<sup>14</sup>.

Par ailleurs, neuf députées et députés ont déclaré être nés à l'extérieur du Québec dans des pays comme le Liban, le Maroc, la Suisse et le Pérou. A priori, il peut sembler y avoir un écart entre les données de l'OQDE et celles de la base de données des parlementaires. Puisque le concept de minorité visible ne renvoie pas directement au lieu de naissance, il est difficile de comparer les données. De plus, celles détenues par l'Assemblée ne sont pas exhaustives puisque l'information est disponible pour seulement 90 parlementaires.

---

<sup>10</sup> Magali Paquin, Un portrait des députés québécois élus en 2003, 2007 et 2008, *Politique et Sociétés*, 29(3), p. 21-37, 2009.

<sup>11</sup> Le questionnaire administré aux parlementaires n'inclut pas de question sur l'origine ethnique ou culturelle des députées et députés. Ainsi, les données rapportées proviennent de l'Observatoire québécois de la diversité ethnoculturelle. Pour ce faire, l'Observatoire a utilisé des données diffusées sur Internet et validées auprès des partis politiques.

<sup>12</sup> Programmes et mesures d'accès à l'égalité en emploi, *Secrétariat du Conseil du trésor*, 2009.

<sup>13</sup> Observatoire québécois de la diversité ethnoculturelle, « Représentation des minorités visibles parmi les personnes élues lors des élections générales du Québec 2022 ».

<sup>14</sup> Observatoire québécois de la diversité ethnoculturelle, « Représentation des personnes des communautés noires parmi les personnes élues des élections générales du Québec 2022 ».

# Le conseil des ministres

Le premier ministre, François Legault, a formé son Conseil des ministres le 20 octobre 2022. En incluant le premier ministre, il est composé de 31 ministres dont 14 sont des femmes. La proportion de femmes au cabinet est similaire à celle des députées : 45,2 % des ministres sont des femmes contre 46,4% des membres de l'Assemblée<sup>15</sup>.

Une première personne d'origine autochtone a été nommée au Conseil des ministres. Il s'agit de Mme Kateri Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi<sup>16</sup>. Elle est également la première femme autochtone à siéger à l'Assemblée nationale<sup>17</sup>.

Quant aux caractéristiques sociodémographiques des ministres, l'âge moyen est de 53,2 ans et la moyenne d'expérience parlementaire est de 5 ans et 2 mois. Les ministres sont donc plus âgés et plus expérimentés que les députés de l'Assemblée. En effet, près d'un ministre sur trois cumule plus de trois mandats d'expérience parlementaire. Cette proportion est plus élevée que celle observée au sein de la députation (23,2 %). L'âge des ministres se situe entre 34 et 67 ans.

**TABLEAU 9**  
**Comparaison des ministres et des parlementaires selon leur âge**


Âge	Députés		Ministres	
30 à 39 ans	16	12,8 %	4	12,9 %
40 à 49 ans	39	31,2 %	6	19,4 %
50 à 59 ans	47	37,6 %	12	38,7 %
60 ans et plus	23	18,4 %	9	29,0 %
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>100%</b>	<b>31</b>	<b>100%</b>

Par ailleurs, 25 ministres ont déclaré avoir une scolarité universitaire alors qu'un seul a déclaré une scolarité de niveau collégial. Les données pour les cinq ministres restants sont manquantes. Comme pour les parlementaires, les domaines des communications et du journalisme et celui de l'administration, de la gestion et de la comptabilité sont bien représentés au Cabinet. Cinq ministres ont acquis une formation dans chacun de ces domaines de formation.

<sup>15</sup> En excluant le premier ministre, le pourcentage de femme au conseil des ministres est de 46,7 %, ce qui est plus proche de la proportion de femmes à l'Assemblée.

<sup>16</sup> Fanny Lévesque, « Un pont entre les nations », *La Presse*, 22 octobre 2022.

<sup>17</sup> M<sup>me</sup> Champagne Jourdain est la deuxième personne d'origine autochtone à siéger à l'Assemblée nationale. Elle succède ainsi à Alexis Wawanoloath qui a été député de 2007 à 2008.



Le bagage professionnel des ministres est aussi varié que celui des autres parlementaires. Un nombre similaire de ministres provient des secteurs public et parapublic, privé et du milieu des affaires, soit six ministres pour chaque secteur. Les professions des ministres sont diverses. On recense entre autres quelques gestionnaires, des avocats, des journalistes, des élus municipaux, des commerçants, un policier, un enseignant, un médecin et un chef de cabinet.

Cependant, les ministres se distinguent des autres parlementaires par leur expérience politique antérieure. Les fonctions électives antérieures à l'élection de 2022 sont le fait de beaucoup moins de ministres, comparé aux autres parlementaires. Seulement trois ministres ont déclaré avoir siégé dans un conseil municipal et aucun dans un conseil de commission scolaire. Il est à noter que cette donnée est indisponible pour cinq ministres. Bien que l'expérience politique antérieure constitue une forme de capital social, des études récentes démontrent que cela n'a pas toujours une incidence positive sur la carrière politique des députées et des députés<sup>18</sup>. Les données de la 43<sup>e</sup> législature tendent à confirmer cette tendance.

## La représentativité de la nouvelle assemblée

À la lumière des constats précédents sur le profil sociodémographique des parlementaires, il apparaît pertinent d'examiner la représentativité de la nouvelle législature à l'égard de la population québécoise.

Sur la question du genre, la population est composée d'un nombre égal d'hommes et de femmes<sup>19</sup>. Or, le nombre de députées est légèrement inférieur à la proportion de Québécoises. Quoique l'Assemblée se situe dans la zone paritaire, les femmes sont légèrement sous-représentées comme membres du Parlement.

D'autres groupes de la population sont sous-représentés. C'est le cas notamment des plus jeunes et des personnes plus âgées. En effet, aucune personne âgée entre 20 et 29 ans n'est membres de l'Assemblée nationale alors que cette cohorte représente 11,6 % de la population québécoise<sup>20</sup>. Quant aux 60 ans et plus, il existe une différence de dix points de pourcentage entre la proportion de cette tranche d'âge au sein de la population et celle de l'Assemblée. À l'opposé, les tranches d'âge intermédiaires sont surreprésentées à l'Assemblée.

---

<sup>18</sup> Guillaume Huot et Marc André Bodet, Les conséquences parlementaires du capital politique : le cas de l'Assemblée nationale du Québec, *Recherches sociographiques*, 63(1-2), 2022, p. 231-248.

<sup>19</sup> Institut de la statistique du Québec, Population du Québec selon l'âge et le sexe, 26 octobre 2022.

<sup>20</sup> Statistique Canada, Profil du recensement, Recensement de la population de 2021, Tableau de profil, 1<sup>er</sup> février 2023.

**TABLEAU 10**  
**Répartition des parlementaires et de la population québécoise selon l'âge (%)**

Âge	Députés	Population
20 à 29 ans	0	11,6
30 à 39 ans	12,8	12,8
40 à 49 ans	31,2	12,8
50 à 59 ans	37,6	13,4
60 ans et plus	18,4	28
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Alors que les députés sont plus âgés que les députées, on observe le phénomène inverse dans la population : l'âge moyen des femmes est plus élevé que celui des hommes. Elles constituent également 53 % des 65 ans et plus<sup>21</sup>.

Les parlementaires sont plus éduqués que la majorité de la population québécoise. Le taux de parlementaires détenant une scolarité universitaire est de 78,4 % tandis que 33,4 % de la population de 25 à 64 ans détient un certificat ou un diplôme universitaire supérieur. Le diplôme universitaire demeure une variable clé pour accéder à l'Assemblée nationale et au Conseil des ministres<sup>22</sup>.

Les minorités visibles sont aussi sous-représentées à l'Assemblée nationale. Elles forment 16,1 % de la population québécoise selon les données du recensement de 2021<sup>23</sup>, tandis qu'elles constituent 12 % des parlementaires<sup>24</sup>. Les communautés noires forment 5 % de la population et 4 % des membres du Parlement<sup>25</sup>.

À plusieurs égards, il existe des différences entre le profil sociodémographique des parlementaires et les personnes qu'ils représentent. En effet, le profil des parlementaires diffère notamment sur l'âge, la scolarité et la diversité culturelle. Néanmoins, l'analyse des caractéristiques sociodémographiques de la 43<sup>e</sup> législature révèle que certains groupes traditionnellement marginalisés en politique, tels que les femmes et les minorités visibles, tendent à occuper davantage l'Assemblée nationale.

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> Magali Paquin, Qui sont les élus de la 40<sup>e</sup> législature ? Un portrait sociodémographique, *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 42, n° 1, 2013, p. 14-19.

<sup>23</sup> Statistique Canada, *op. cit.*

<sup>24</sup> Observatoire québécois de la diversité ethnoculturelle, « Représentation des minorités visibles parmi les personnes élues lors des élections générales du Québec 2022 ».

<sup>25</sup> Observatoire québécois de la diversité ethnoculturelle, « Représentation des personnes des communautés noires parmi les personnes élues des élections générales du Québec 2022 ».



**Notre  
maison  
citoyenne**

[assnat.qc.ca](http://assnat.qc.ca)

**/// BIBLIOTHÈQUE**  
ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC